

## **Offices du dimanche de Pâques 2 mai, informations générales**

**La liturgie pascale sera renouvelée le samedi 8 mai à 10 h à l'issue de la semaine radieuse et à l'occasion d'un baptême.**

Merci de respecter les personnes chargées de faire respecter les consignes, en particulier la capacité d'accueil des locaux. Portez le masque, gardez vos distances.

### **Inscription demandée pour les offices du dimanche de Pâques, 2 mai**

Nous réservons quelques places pour les personnes qui ne pourront pas s'inscrire par internet ou SMS.

Dans le contexte de la crise, la capacité de l'église est limitée à 46 personnes ; la capacité de la salle sous l'église est limitée à 24 personnes. Le jardin sera utilisé comme zone d'attente.

Nous vous demandons donc de choisir entre une présence aux Matines (avec la procession) ou bien une présence à la Liturgie.

En complément vous pouvez nous signaler le souhait de participer aux 2 offices, mais cela ne sera possible que si nous vous en confirmons la possibilité.

### **Communion**

La communion sera proposée aux personnes qui n'auront pas pu assister à la Liturgie et qui se seront signalées à l'inscription.

Venir à 12h30 et attendre votre tour si nécessaire en file depuis l'extérieur de l'église : pas de regoupement dans l'église à cette occasion.

### **Bénédiction de la nourriture (samedi et dimanche)**

Bénédiction des mets de Pâques le samedi à 14 h (et dans l'après-midi) puis à 8h30 le dimanche.

Pas de nourriture dans l'église. La nourriture devra être déposée à l'extérieur ou dans la salle sous l'église.

Pas de consommation de nourriture dans l'enceinte de la paroisse (ni dans l'église, ni dans la salle sous l'église, ni dans le jardin).

### **Pour ceux qui ne pourront assister aux offices dans l'église**

Nous retransmettrons, si possible, les offices par zoom (le lien sera donné sur le site web et par mail). Nous rediffuserons le son dans la salle sous l'église.

Nous demanderons aux personnes présentes aux offices, de bien vouloir retransmettre (audio, vidéo ou photos) à leurs proches en utilisant leurs portables. Merci à l'inverse d'éviter les appels vers les portables des personnes dans l'église.

## **Circulation dans l'enceinte de la paroisse, attente aux abords**

- **Entrée dans l'enceinte de la paroisse : uniquement par le portillon.**
- Sortie de l'enceinte de la paroisse : uniquement par le portail.
- **Pas de croisement des flux.**
- **Faire le tour de l'église par la droite pour rejoindre le jardin ou la salle sous**

Nous vous rappelons que les regroupements de plus de 6 personnes sont interdits dans l'espace public.

Respectez les consignes qui vous seront données pour avancer, garder les distances, entrer ou sortir de la paroisse ou des locaux, vous disperser si nécessaire.

Evitez les conversations bruyantes.

File d'attente à l'extérieur : à partir du portillon et en direction de l'hôtel pour laisser libre le grand portail et ne pas couper le flux des sorties (laissez libre également le passage vers le parking de l'hôtel).

Si vous devez attendre pour la Liturgie ou la communion, merci de rejoindre le parc à proximité de l'église : « Les jardins du Barry ». Prendre la rue (« voie du TOEC ») en face de l'église en longeant les bâtiments neufs situés à votre gauche, passer le petit rond-point (le parc se situe à 300 m de l'autre côté de la rue).

## **Eglise**

Sauf pour la procession :

- **entrée : par l'escalier de droite ;**
- **sortie : par la grande porte et l'escalier de devant.**

Merci de bien vouloir, en cas d'affluence, sortir après un moment passé dans l'église, pour permettre à d'autres personnes d'assister à une partie de l'office en leur laissant votre place.